

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 13 février 2024



CONSEIL MÉTROPOLITAIN



montpellier
Méditerranée
Métropole

Ce mardi 13 février 2024,
49 affaires sont inscrites à l'ordre
du jour du Conseil métropolitain.

SOMMAIRE

1 - Les orientations budgétaires 2024 : Face aux multiples crises, la Métropole maîtrise son budget	4
2 - Un réaménagement durable et inclusif pour les Plages du Pilou et du Prévost	6
3 - Rénovation énergétique du patrimoine métropolitain : vers la sobriété.....	8
4 - Création du Réseau de chaleur Nord Alco	9
Les Chiffres-clés du RCNA	10

1 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 : FACE AUX MULTIPLES CRISES, LA MÉTROPOLE MAÎTRISE SON BUDGET

► Affaire n° 3 rapportée par Renaud CALVAT,
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué aux Finances, Politiques contractuelles et à la coopération avec les communes.

Malgré un contexte de crise énergétique, d'augmentation spectaculaire des taux d'intérêts, de la montée de l'inflation et de la hausse très forte du coût de traitement des déchets, la collectivité s'appuie sur son sérieux et sa maîtrise budgétaire pour poursuivre la trajectoire d'investissements ambitieux qu'elle s'est fixée.

Un Budget primitif 2024 encore impacté par le choc énergétique

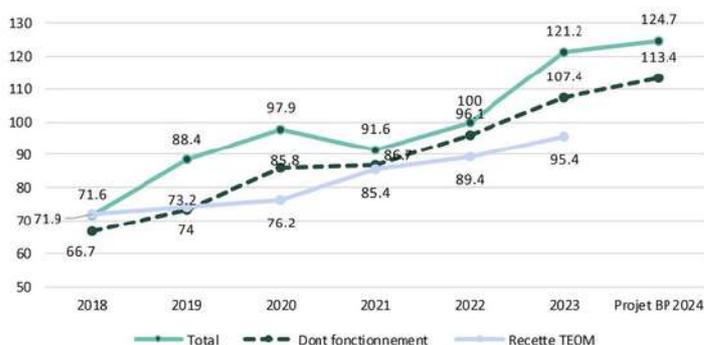
Le budget 2024 est une nouvelle fois fortement impacté par le choc énergétique, puisque **les dépenses d'énergies représentent encore, par rapport à 2022, une hausse de plus de 4M€** (8,8M€ en 2022 vs 13,2M€ dans le budget prévisionnel 2024).

Une hausse des coûts pour la compétences déchets

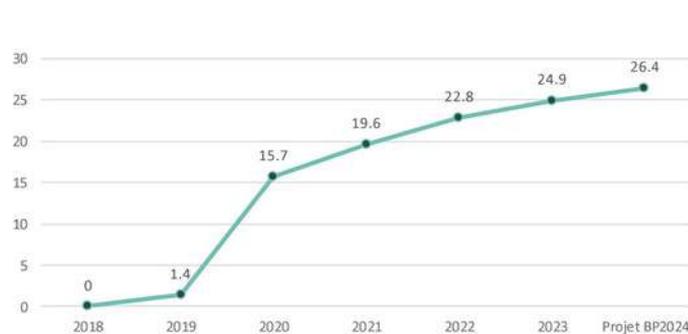
En raison de l'absence d'exutoire en matière d'élimination des déchets résiduels sur le territoire métropolitain suite à la décision de fermeture en 2019 du casier de Castries (dont la capacité de stockage était de 83 000 T/an) par la précédente mandature, la compétence déchets est marquée par une hausse de la Taxe Générale sur les activités polluantes et l'évolution des marchés de gestion.

Cette situation a un impact très important sur les finances de la Métropole avec une augmentation exponentielle du coût de gestion des déchets.

Evolution du coût déchets (M€)



Coût du transfert des déchets résiduels (M€)



La Métropole de Montpellier poursuit sa stratégie financière du mandat :

- **Levier 1** : Un fonctionnement maîtrisé et optimisé avec un taux d'épargne au-dessus de 12%,
- **Levier 2** : Une dette contenue et mesurée en-dessous du ratio des 12 ans,
- **Levier 3** : Poursuite de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

Focus sur 4 choix budgétaires 2024

- **Enrayer la spirale inflationniste du coût de gestion des déchets** : via une poursuite d'une politique volontariste en faveur du zéro déchet et une nécessité d'équilibrer le financement de la compétence déchets dans l'attente de la mise en place d'une alternative au transfert de déchets
- **Assurer une recette dynamique pour la voirie et l'espace public**
- **Investir pour la sécurité des habitants** notamment dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- **Calibrer les dépenses d'équipement : une poursuite de la dynamique de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement**



500 M€

C'est le montant des dépenses d'équipements 2024 pour la Métropole de Montpellier

Les principales opérations d'investissement 2024

- Opérations tramway : réalisation de la Ligne 5 de tramway, extension de la Ligne 1 de tramway et sécurisation du réseau
- Soutien patrimonial et d'équipement aux communes
- Plan piscines dont la réhabilitation centre nautique Neptune
- Mise en œuvre de la feuille de route du développement économique
- Une participation plus importante que lors du précédent mandat pour le CPER Enseignement Supérieur Recherche Innovation
- Opérations de protection contre les inondations sur le Lez/Mosson et l'Or
- Flotte de véhicules métropolitains décarbonés
- Collecte bio déchets
- Rénovation urbaine des quartiers Mosson/Cévennes
- Aménagements pour le futur lycée à l'ouest de la Métropole (Cournonterral)



2 - UN RÉAMÉNAGEMENT DURABLE ET INCLUSIF POUR LES PLAGES DU PILOU ET DU PRÉVOST

- Affaires n°5, 6 et 7 rapportées par Frédéric Lafforgue, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué aux Voiries et à l'Espace public et par Véronique Négret, Déléguée au Littoral, à la Prévention des risques majeurs et à la GEMAPI, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone.

La plage de Villeneuve-lès-Maguelone constitue un espace remarquable et à ce titre, bénéficie du statut de zone Natura 2000, et des directives de protection européennes "oiseaux" et "habitats". Les plages du Pilou et du Prévost doivent révéler les espérances d'avenir et permettre d'affirmer des choix de protection et de respect de l'environnement, soutenir l'inclusion dans les activités balnéaires et favoriser la pratique sportive.

La Métropole souhaite apporter et développer une réponse volontaire sur une recomposition spatiale stratégique des activités de plages pour initier une nouvelle culture des usages dans un cadre réglementaire respecté et dans le souci constant de la préservation du cadre naturel. La plage demeure en effet un espace convoité et le territoire doit satisfaire à des demandes contradictoires : préserver la jouissance d'un espace naturel tout en développant des services qui contribuent à son attractivité touristique, mais aussi économique.

5 axes principaux

Afin de suivre cet engagement, la Métropole aspire à se doter d'une stratégie dynamique au service de son territoire et affirmer son ambition autour des cinq axes principaux :

- Axe n°1 : Adapter les activités balnéaires à son écosystème ;
- Axe n°2 : Favoriser l'inclusion par la pratique sportive ;
- Axe n°3 : Favoriser des espaces d'initiatives citoyennes ;
- Axe n°4 : Développer un tourisme durable ;
- Axe n°5 : Favoriser la découverte des sports balnéaires et leurs pratiques.



La Métropole souhaite réaffirmer son respect des espaces remarquables du littoral en modifiant la structure des aménagements existants pour les adapter à la nouvelle réglementation :

- Sur la plage Ouest (plage du Pilou), **de nouveaux aménagements légers et amovibles** seront installés pendant les trois mois de la haute saison. Cet espace sera confié à l'association "Plage Mag", qui assurera la location de matériel de plage à des tarifs solidaires, afin de favoriser l'inclusion sociale par la pratique des sports balnéaires à moindre coût.
- Le **parking du Prévost sera réaménagé**. La couche d'asphalte qui le recouvre sera supprimée dans la limite du possible et des espèces méditerranéennes adaptées au site seront replantées. Par son positionnement, le parking participe au filtrage des véhicules et interdit toute circulation sur la bande du littoral, il préserve ainsi le caractère naturel du site.



L'obtention du label Handiplage

Il s'agira, pour la Métropole d'observer une trajectoire volontariste ayant pour objectif l'obtention du label « Handiplage » pour la plage du Prévost. L'objectif est de favoriser l'accès aux pratiques balnéaires des personnes, et notamment les plus fragiles. Ce label, apporte une information fiable et objective de l'accessibilité des plages en tenant compte de tous les types de handicaps, et en diffusant l'offre touristique au niveau des plages.

Favoriser l'inclusion du public de jeunes en difficultés

Afin de favoriser et de recréer du lien social entre des jeunes, issus de quartiers sensibles, et la police nationale, et de prévenir les actions de délinquance par la culture de la citoyenneté, la Métropole souhaite encourager et développer des espaces d'initiatives citoyennes, supports d'innovations sociales et urbaines, et d'apprentissages à la coopération. Montpellier Méditerranée Métropole s'associe donc au centre de loisir des jeunes de la police nationale afin de mettre à disposition un environnement ludique et convivial favorisant la rencontre entre les institutions et les jeunes.



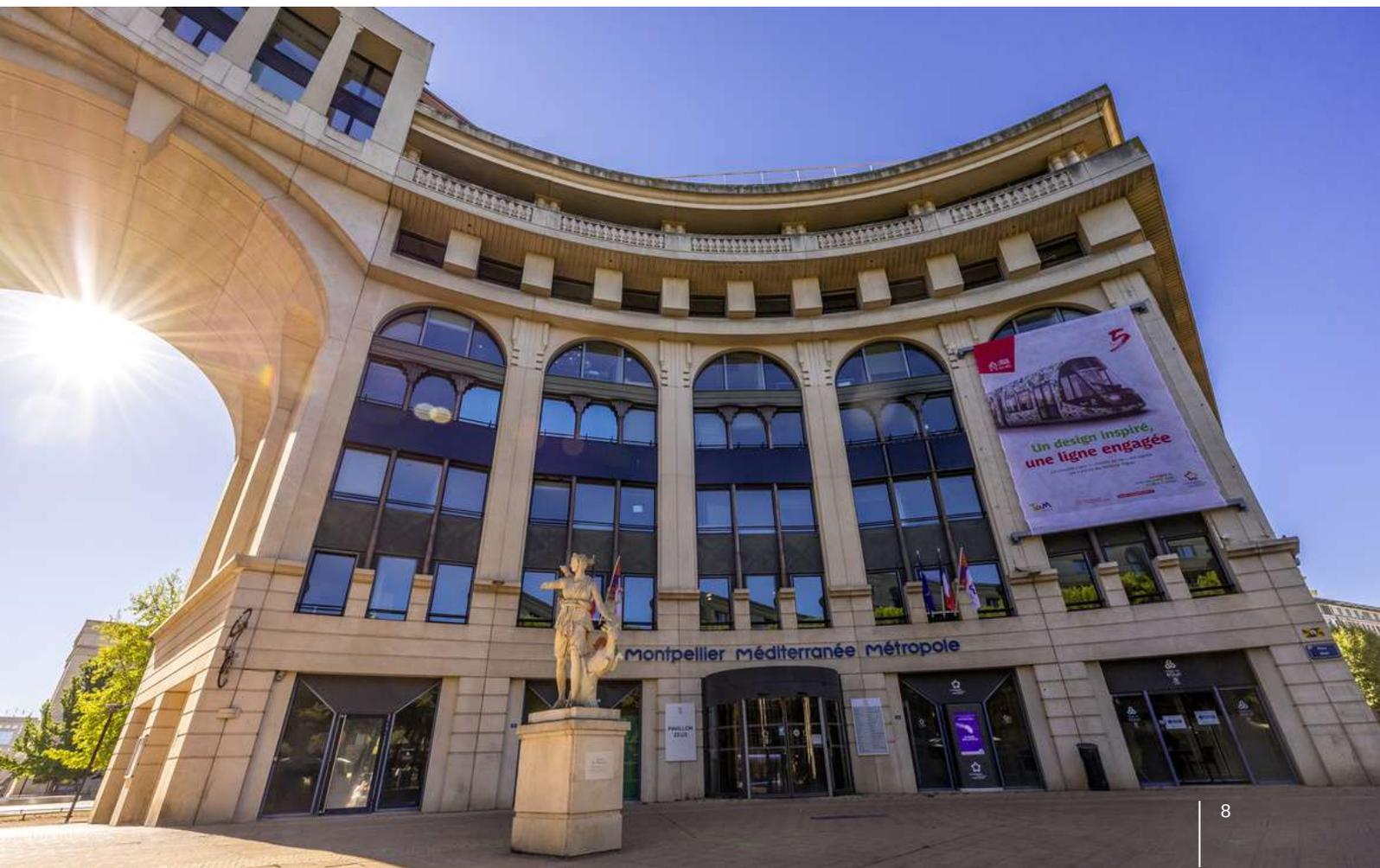
3 - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN : VERS LA SOBRIÉTÉ

- ▶ Affaire n° 10 rapportée Jean-François AUDRIN.
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
Délégué à l'Administration générale, Commande publique et Gestion active optimisée du patrimoine.

Montpellier Méditerranée Métropole mène une politique ambitieuse en matière de rénovation thermique de son patrimoine. La médiathèque Victor Hugo ainsi que le siège de la collectivité situé dans le quartier Antigone bénéficieront d'une opération de rénovation énergétique à hauteur de 757 400€. Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie plus globale pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Montpellier Méditerranée Métropole se doit d'être une collectivité sobre et exemplaire.

Ces investissements représenteront **des économies importantes en matière de consommation d'énergie** et réduiront la facture énergétique de la Métropole. Ils s'accompagnent aussi de plusieurs projets de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine métropolitain comme l'ombrière photovoltaïque de la piscine Jany à Jacou qui entrera en service fin février.

En 2019, les logements représentaient 20% des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire métropolitain. **Les travaux opérés sur le patrimoine public vont de pair avec plusieurs mesures d'incitations à la rénovation énergétique des logements** pour les particuliers. Parmi celles-ci, il figure notamment l'accompagnement de l'ALEC pour le diagnostic énergétique des logements et l'aide de 2600 € octroyée aux propriétaires des logements qui engagent des travaux permettant à minima 40% de gain énergétique.



4 - LE RÉSEAU DE CHALEUR NORD ALCO ALIMENTERA LE CHU

► Affaires n° 11 et 12 rapportées par Isabelle TOUZARD, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Energie, Agroécologie et Alimentation.

Depuis le mois de janvier, la Métropole de Montpellier a engagé les premiers travaux sur voirie (rues Ravaz et Professeur Blayac) dans le cadre de la création du Réseau de Chaleur Nord Alco (RCNA). Ce réseau de chaleur renouvelable, réalisé avec le soutien financier de l'ADEME, alimentera les bâtiments publics et les logements situés dans les quartiers entre le CHU et la Mosson. La création de ce nouveau réseau de chaleur est la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETS) adopté lors du Conseil de Métropole de février 2023, qui vise à développer les énergies renouvelables et la souveraineté énergétique du territoire.

La mise en service du RCNA est prévue fin 2025 avec un raccordement progressif des bâtiments qui le souhaitent à partir de 2026. Avec ses établissements hospitaliers de La Colombière, d'Arnaud-de-Villeneuve, de Lapeyronie, d'Antonin-Balmes et Benech, **le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sera un client important de ce réseau de chaleur.** Cela lui permettra de maîtriser sa facture énergétiques, de bénéficier d'une chaleur renouvelable, tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ?

Un réseau de chaleur urbain est un ensemble d'équipements techniques assurant la production de chaleur et sa distribution par des canalisations enterrées vers des immeubles d'une ville ou d'un quartier, pour y chauffer des logements, des bureaux, des commerces ou des bâtiments publics.

La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Elle est livrée en pied d'immeuble dans une sous station comprenant un échangeur, une régulation et un poste de comptage d'énergie. Le bâtiment est chauffé par un circuit dit secondaire dont l'eau circule dans les radiateurs. La production d'eau chaude sanitaire est produite de façon collective dans la sous station et distribuée en parallèle de l'eau froide vers les logements.



En 2030, près de 5 millions de m², soit 46 000 équivalents-logements, seront chauffés par l'un des douze réseaux de chaleur de la Métropole d'ici 2030, soit 3 fois plus qu'en 2019.



Le réseau de chaleur Nord-Alco (RCNA), un service public de l'énergie pour les quartiers Mosson et Cévennes

Ce nouveau service public va permettre :

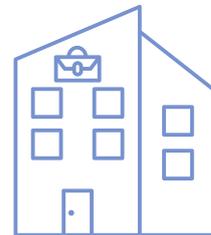
- de **faire reculer la précarité énergétique** avec une stabilité des prix de l'énergie et une TVA à taux réduit,
- de **limiter nos émissions de gaz à effet de serre** via des installations à haut rendement de production à partir d'énergie renouvelable,
- de **développer une filière biomasse de proximité** par la création d'emplois locaux et l'approvisionnement à l'échelle de notre région.

LES CHIFFRES CLÉS du réseau de chaleur Nord Alco

8 000 logements

+1 M de m² de tertiaire

soit **19 000** équivalent-logements



64 M* d'investissements
dont 22 M de subventions ADEME

* hors taxes

13 000 T
de gain Carbone/an



+70 %
Taux de chaleur renouvelable

